UN LIBRARY
UN/SA COLLECTION
NOV 0 4 1984

NATIONS UNIES

CONSEIL DE SÉCURITÉ
DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTE-NEUVIÈME ANNÉE

2558e SÉANCE : 9 OCTOBRE 1984

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

Page

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2558) 1

Remerciements au Président sortant 1

Adoption de l'ordre du jour 1

Lettre, en date du 3 octobre 1984, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la République démocratique populaire lao auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/16765) 1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cote S/...) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

2558e SÉANCE

Tenue à New York le mardi 9 octobre 1984, à 15 h 30.

Président : M. Basile Laëtaré GUISSOU (Burkina Faso).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Burkina Faso, Chine, Egypte, Etats-Unis d'Amérique, France, Inde, Malte, Nicaragua, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, République socialiste soviétique d'Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union des Républiques socialistes soviétiques, Zimbabwe.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2558)

1. Adoption de l'ordre du jour.

2. Lettre, en date du 3 octobre 1984, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la République démocratique populaire lao auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/16765).

La séance est ouverte à 16 h 5.

Remerciements au Président sortant

1. Le PRÉSIDENT : Je voudrais tout d'abord rendre hommage à M. Mashingaidze, représentant permanent du Zimbabwe auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui a rempli les fonctions de président du Conseil au mois de septembre. Je suis sûr qu'en lui exprimant notre admiration et nos vifs remerciements pour la grande diplomatie avec laquelle il a mené les travaux du Conseil le mois dernier je me fais l'interprète de tous les membres.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Lettre, en date du 3 octobre 1984, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la République démocratique populaire lao auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/16765)

2. Le PRÉSIDENT : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des lettres des représentants de la République démocratique populaire lao et de la Thaïlande dans lesquelles ils demandent à être invités à participer à la discussion sur la question inscrite à l'ordre du jour. Selon la pratique établie, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux disposiitons pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Sipraseuth (République démocratique populaire lao) et M. Kasemsri (Thaïlande) prennent place à la table du Conseil.

3. Le PRÉSIDENT : La présente réunion du Conseil a été convoquée pour répondre à la demande que le représentant de la République démocratique populaire lao a adressée au Président du Conseil dans une lettre en date du 3 octobre 1984 [*S/16765*].

4. J'aimerais également appeler l'attention des membres du Conseil sur les documents suivants : S/16626, S/16684, S/16727, S/16736 et S/16761, qui contiennent le texte de lettres émanant de la République démocratique populaire lao, et S/16641, S/16712, S/16719, S/16733, S/16747, S/16757 et S/16767, qui contiennent le texte de lettres émanant de la Thaïlande.

5. Le premier orateur est le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République démocratique populaire lao, M. Phoun Sipraseuth. Je lui souhaite la bienvenue et l'invite à faire sa déclaration.

6. M. SIPRASEUTH (République démocratique populaire lao)* : Monsieur le Président, je voudrais avant tout vous exprimer ma très grande satisfaction de vous voir présider le Conseil de sécurité pour ce mois. Ma satisfaction est d'autant plus grande que vous êtes le représentant d'un pays avec lequel le mien entretient d'excellents rapports et avec lequel il a certaines affinités. En effet, nos deux peuples ont vécu le même passé colonial et sont unis par des liens de solidarité dans leur lutte de libération nationale pour édifier une vie nouvelle progressiste, conforme à leurs intérêts respectifs. En somme, nos deux peuples ont suivi un destin semblables, si l'on peut dire. Je tiens aussi à féliciter votre prédécesseur, M. Mashingaidze du Zimbabwe, qui s'est admirablement acquitté de sa tâche durant le mois de septembre.

* L'orateur s'est exprimé en lao. La version française de sa déclaration a été communiquée par la délégation.

7. Je voudrais également saisir cette occasion pour remercier le Conseil de m'avoir permis de venir lui expliquer les faits très graves ci-après concernant directement mon pays.

8. Le 6 juin plusieurs bataillons de l'armée thaïlandaise, sous la couverture de chars, de blindés, de l'artillerie et d'avions de reconnaissance, ont perpétré une agression contre le territoire lao et ont occupé trois villages, à savoir Bane May, Bane Kang et Bane Savang, du district de Paklay, province de Sayaboury, qui se trouvent à environ 200 kilomètres au nord-ouest de Vientiane, notre capitale.

9. Aussitôt après leur occupation, les troupes thaïlandaises ont pris des mesures draconiennes pour changer les caractéristiques de ces trois villages. Ils ont ainsi enlevé les bornes frontalières qui avaient été plantées dans ce secteur par la France en accord avec le Siam, substitué l'autorité administrative thaïlandaise à l'autorité administrative lao, obligé les villageois à s'inscrire au registre de l'état civil thaïlandais, substitué la monnaie thaïlandaise à la monnaie lao, transformé les écoles lao en écoles thaïlandaises, remplacé les panneaux de signalisation en langue lao par des panneaux en langue thaï, emmené de force les villageois, surtout des jeunes, en Thaïlande en vue de les "siamiser" et fait venir la population thaïlandaise dans ces villages pour l'amalgamer avec la population lao.

10. En outre, les troupes thaïlandaises d'occupation se sont livrées au pillage, à la rapine, à la répression des villageois et ont violé les femmes. Elles ont empêché les villageois de vaquer à leurs travaux agricoles et de rendre visite à leurs parents dans d'autres villages en entourant le secteur des trois villages d'un réseau de mines. Des tranchées ont été creusées et des renforts en hommes et en armements y ont été acheminés en vue d'une occupation prolongée.

11. Les troupes thaïlandaises ont constamment tiré des coups de canon sur les secteurs avoisinants, y causant ainsi d'importantes pertes en vies humaines et en biens matériels.

12. Parallèlement à ces activités militaires et à ces actes de répression, la Thaïlande a organisé une campagne de propagande mensongère en prétendant que les trois villages se trouvent dans un secteur dont l'appartenance au Laos ou à la Thaïlande n'a pas encore été nettement établie.

13. Pour que le Conseil puisse mieux comprendre le problème, j'aimerais apporter les éclaircissements suivants.

14. Il ne s'agit nullement ici d'un conflit ou d'un litige frontalier comme il en survient habituellement entre deux pays ayant une frontière commune; il s'agit bel et bien d'une agression caractérisée et préméditée.

15. Des décennies durant, notamment depuis la fondation de la République démocratique populaire lao, il n'y a jamais eu dans les relations entre le Laos et la Thaïlande de différend frontalier, tant dans la région où se trouvent ces trois villages que sur toute la longueur de la frontière délimitée par la convention franco-siamoise du 13 février 1904 et par le traité franco-siamois du 23 mars 1907 et la carte qui y est annexée. Rappelons qu'il s'agit précisément du tracé reconnu par la Cour internationale de Justice dans l'affaire du temple de Préah Vihéar en 1962[1]. Dans les deux déclarations conjointes lao-thaïlandaises en 1979, il a été stipulé que les deux premiers ministres sont convenus de faire de l'ensemble de la frontière — fluviale et terrestre — lao-thaïlandaise une frontière de paix et d'amitié sur la base du respect de l'indépendance, de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, des intérêts légitimes de chacun et du principe du règlement pacifique des différends entre les deux pays. C'est là un engagement réciproque relatif au respect de la frontière historique nettement fixée et délimitée par un bornage précis.

16. Pour l'opinion éprise de justice en Thaïlande comme dans le monde entier, il est parfaitement clair que les trois villages appartiennent au Laos. Cela découle de l'histoire, du droit — traités, cartes, bornes frontalières — et du fait de la gestion administrative établie depuis toujours et jamais contestée. Pour justifier que ces trois villages lui appartiennent, l'administraiton thaïlandaise a produit la carte dressée conjointement par le service cartographique de l'armée thaïlandaise et de l'armée de terre des Etats-Unis en 1978. Elle considère que c'est une carte dressée à l'aide des moyens techniques modernes et que, par conséquent, elle est conforme à la réalité malgré l'indication faite au bas de la carte selon laquelle "les tracés de frontière ne peuvent pas faire autorité". Pour quelle raison la Thaïlande s'arroge-t-elle le droit d'affirmer que la carte dressée unilatéralement par elle est la seule valable et d'obliger un autre pays à la reconnaître ? Pourquoi la Thaïlande ne reconnaît-elle pas la carte de 1907 dressée par la commission mixte franco-siamoise de délimitation de la frontière, que jusqu'à présent les deux parties ont considérée comme intangible ? Et pour quelle raison la Thaïlande réfute-t-elle la carte dressée par l'armée de terre siamoise de 1909, qui est conforme aux dispositions du protocole de 1907 ?

17. La Thaïlande avance des arguments tels que "à cause du tracé imprécis de la frontière en cet endroit, ... il est possible de résoudre facilement le problème par la voie pacifique dans un esprit de bon voisinage". En fait, si la Thaïlande était sincère, pourquoi n'a-t-elle pas discuté préalablement de la question avec la République démocratique populaire lao ? Au lieu de cela, elle a mobilisé d'importantes forces pour lancer une attaque de grande envergure contre les trois villages. Ce que l'on peut comprendre aisément, c'est que les arguments avancés par la Thaïlande ne sont que des paroles trompeuses visant à couvrir son

agression contre le territoire lao et la violation de ses engagements envers le Laos en vertu des déclarations conjointes lao-thaïlandaises de 1979, qui stipulent que les deux pays régleront leurs différends par des moyens pacifiques. La violation par la Thaïlande de ses engagements constitue en même temps une atteinte à la Charte des Nations Unies et un sabotage des relations lao-thaïlandaises et elle est à l'origine de l'aggravation de la tension en Asie du Sud-Est.

18. En outre, la Thaïlande persiste dans l'idée de l'établissement d'une commission technique pour effectuer un constat des lieux. Qui plus est, elle préconise même la désignation d'un pays neutre pour le superviser. Ce subterfuge thaïlandais consiste à obliger le Laos à réexaminer la délimitation de la frontière dans ce secteur en créant ainsi un précédent pour une révision totale de la frontière entre les deux pays. En réalité, la Thaïlande y a envoyé sa propre commission technique pour procéder unilatéralement à une nouvelle délimitation.

19. L'attaque et l'occupation par la Thaïlande de trois villages ainsi que ses actes et ses allégations fallacieuses démontrent on ne peut plus clairement son intention de remettre en question le tracé historique de la frontière. Cette intention a été exprimée sans ambiguïté dans des déclarations des milieux dirigeants thaïlandais, et par exemple dans la suivante : "Si l'on remonte à l'accord d'avant 1946, on verra que les provinces lao de Sayaboury et de Champassak appartenaient à la Thaïlande et que, conformément aux traités antérieurs, tout le Laos actuel était thaïlandais". Lorsque la partie lao a montré sur le plan juridique avec preuves à l'appui — traités et cartes pertinents — que les trois villages étaient bien lao, la partie thaïlandaise a répondu inconsidérément que ces traités avaient été signés sous la pression de la France.

20. Si l'on fait un bref rappel historique, nous verrons que le peuple lao et le peuple thaïlandais savent très bien que tout le nord-est actuel de la Thaïlande était auparavant un territoire lao et que ses 20 millions d'habitants sont des Lao, parlant le lao, pratiquant des mœurs et des coutumes lao et ayant des liens de parenté avec des Lao de l'actuel Laos. Il est vrai que c'est là une histoire douloureuse pour le peuple lao; nous l'évoquons ici uniquement pour démontrer l'expansionnisme des milieux dirigeants thaïlandais. La position juste et correcte de la République démocratique populaire lao réside dans son respect du principe de l'intangibilité des frontières historiques, c'est-à-dire dans sa reconnaissance du tracé actuel des frontières tel qu'il est déterminé par les instruments internationaux passés entre la France et le Siam en 1904 et en 1907.

21. A l'heure actuelle, la partie thaïlandaise ne cesse de se prévaloir des relations d'amitié fraternelles et des affinités ethniques entre Lao et Thaïlandais, et de la possibilité pour eux de régler la question pacifiquement et par la voie de négociations. Ce ne sont là que des paroles trompeuses destinées à diminuer la colère du peuple lao et le mécontentement du peuple thaïlandais à l'égard de l'agression thaïlandaise. En réalité, les actes de la partie thaïlandaise contredisent ses paroles.

22. Malgré l'occupation de son territoire par les troupes thaïlandaises, la partie lao, faisant preuve d'une extrême patience, a envoyé une délégation à Bangkok pour négocier avec la partie thaïlandaise; elle a manifesté clairement sa volonté de régler pacifiquement le problème; elle a avancé des propositions raisonnables et justes et a présenté des preuves complètes et pertinentes concernant la souveraineté séculaire du Laos sur ces trois villages. Il est regrettable qu'au cours des négociations la partie thaïlandaise ait recouru à toutes sortes de manœuvres fallacieuses pour éluder une solution juste du problème. Dans un premier temps, la partie thaïlandaise a accepté de retirer ses troupes des trois villages, de renvoyer les villageois à leurs foyers et de les dédommager des pertes subies, favorisant ainsi le retour à la situation normale qui existait avant le 6 juin 1984. Ensuite, la partie thaïlandaise a posé des conditions au retrait de ses troupes et a interdit à la partie lao d'y envoyer les siennes; pis encore, elle a exigé que les deux pays éloignent leurs troupes du secteur des trois villages dans un rayon de 30 kilomètres; puis elle a exigé de maintenir le *statu quo*, c'est-à-dire de continuer l'occupation des trois villages par ses troupes. Enfin, la partie thaïlandaise a proposé, selon un plan préétabli, de rompre unilatéralement les négociations.

23. L'affirmation thaïlandaise selon laquelle le Viet Nam s'ingère dans cette affaire pour la gonfler n'est qu'une manœuvre visant à tromper et à diviser. En effet, nul n'ignore que les relations lao-vietnamiennes, de même que celles qui existent entre les trois pays de l'Indochine, sont des relations d'amitié fraternelle, d'alliance étroite, de combat, qui constituent un facteur assurant la victoire aux trois pays dans leur lutte, des décennies durant, contre les impérialistes et les colonialistes agresseurs. Dans la période actuelle de défense et d'édification de la patrie, ces relations doivent plus que jamais être renforcées et développées dans tous les domaines. Le traité d'amitié et de coopération entre le Laos et le Viet Nam signé en 1977 et la déclaration de la conférence au sommet entre le Laos, le Kampuchea et le Viet Nam de 1983 [*voir S/15626 du 28 février 1983*] ont réaffirmé les principes de solidarité, de coopération à long terme et d'entraide mutuelle dans le domaine de l'édification et de la défense de chaque pays, formulés dans un esprit d'amitié fraternelle, de libre consentement, d'égalité, d'avantages réciproques et sur la base du respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale, de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autrui, dans un esprit de compréhension mutuelle et dans le respect des intérêts légitimes de chacun des pays et de l'intérêt commun des trois nations.

24. Les principes régissant ces relations sont conformes à la Charte des Nations Unies et ne sont dirigés contre aucun autre pays. Les peuples progressistes dans le monde ne peuvent que s'en féliciter et soutenir ces bonnes relations. Seules les forces impérialistes et réactionnaires s'emploient à s'y opposer par tous les moyens. Les trois pays de l'Indochine ont réaffirmé leur politique de cooexistence pacifique avec les pays voisins. Ils ont fait tout ce qui est possible pour encourager le dialogue entre les pays de l'Indochine et ceux de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est en vue de faire de cette région une zone de paix, de stabilité, d'amitié et de coopération.

25. L'agression perpétrée contre les trois villages lao fait partie des menées annexionnistes des forces réactionnaires d'extrême droite thaïlandaises à l'égard du territoire lao. C'est le produit du panthaïsme renaissant. Leur soif d'annexion ne sera pas étanchée par l'occupation de ces trois villages seulement; elles sont encore nostalgiques d'un passé historique plein d'agression et de crimes et voudraient le faire revivre. Les annales de l'histoire témoignent que du XVIe jusqu'au XXe siècle les dirigeants réactionnaires du Siam ont agressé et annexé la plus grande partie du territoire lao, et avaient même assujetti le Laos pendant 115 ans, de 1778 à 1893, et en avaient fait un vassal du Siam. Durant la seconde guerre mondiale, de 1941 à 1946, la Thaïlande s'est appuyée sur le fascisme et le militarisme pour forcer la France à lui céder les deux provinces lao de la rive droite du Mékong, à savoir Sayaboury et Champassak. Durant la dernière guerre d'agression des impérialistes contre les pays de l'Indochine, la Thaïlande s'est transformée en leur base militaire et a envoyé ses troupes se battre à côté des agresseurs. Ils ont fait du territoire thaïlandais un sanctuaire pour les bandes de Pol Pot et consorts coupables de génocide et un refuge pour les réactionnaires indochinois en exil se livrant à des activités hostiles contre les peuples du Laos, du Viet Nam et du Kampouchea.

26. L'agression perpétrée contre les trois villages représente un nouveau pas dans le processus de mise en œuvre de la politique d'hostilité à l'égard de la République démocratique populaire lao durant ces neuf dernières années. Cette politique est marquée par des activités de sape sous diverses formes : provocations armées, pressions militaires, création de tension mettant en péril la sécurité du Laos et blocus économique; collusion avec les expansionnistes et hégémonistes afin de nourrir, entraîner, organiser et diriger des réactionnaires lao en exil qui ont à leur disposition le territoire thaïlandais comme base où ils préparent des actes de sabotage contre le Laos et à partir duquel ils pratiquent la guerre psychologique et fomentent des tentatives de déstabilisation. En outre, la propagande thaïlandaise s'active à semer la discorde au sein du peuple lao multiethnique et la division entre le Laos et le Viet Nam et à saper la solidarité des trois peuples de l'Indochine.

27. Les réalités historiques que je viens de mentionner prouvent que la politique fondamentale et inchangée des dirigeants réactionnaires thaïlandais à l'égard du Laos est une politique expansionniste et que, pour la mettre en œuvre, ses adeptes se sont constamment appuyés sur les forces impérialistes et réactionnaires.

28. L'agression contre les trois villasges lao fait partie des visées globales des réactionnaires d'extrême droite thaïlandais, qui sont en collusion avec les expansionnistes et les hégémonistes contre le Laos et certains pays de l'Indochine, visées illustrées par leurs activités diplomatiques entreprises avant les incidents et au cours des négociations.

29. Le peuple lao chérit son indépendance et sa liberté, arrachées au prix d'une lutte héroïque de plus de 30 ans et au prix de lourds sacrifices. Aussi le peuple lao est-il déterminé à sauvegarder son indépendance, sa souveraineté et son intégrité territoriale; en même temps, il respecte toujours l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale des autres pays. La légitime défense constitue pour tout pays un droit consacré par la Charte des Nations Unies.

30. Devant cette auguste instance, au nom du Gouvernement de la République démocratique lao, je voudrais réaffirmer encore une fois la politique constante de mon pays, qui consiste à développer des relations amicales et de bon voisinage avec le Royaume de Thaïlande. Le Laos et la Thaïlande sont deux pays indépendants et souverains qui entretiennent des relations diplomatiques égalitaires. Les peuples lao et thaïlandais sont liés par des affinités ethniques et entretiennent des rapports fraternels. Les deux gouvernements ont signé ensemble deux déclarations conjointes en 1979, définissant ainsi les relations entre les deux pays : respect mutuel de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de chacun; respect du droit de chaque pays de choisir son propre mode de vie, sans ingérence ni menace de l'extérieur; non-ingérence dans les affaires intérieures d'autrui et abstention d'actes hostiles directs ou indirects à l'égard de l'autre; règlement des différends par des moyens pacifiques conformément à la Charte et sur la base de l'égalité; abstention du recours à la force ou à la menace de la force dans leurs relations et interdiction aux pays tiers d'utiliser leur territoire comme base pour intervenir, menacer ou agresser d'autres pays, sous quelque forme que ce soit.

31. C'est là le résultat heureux de l'histoire de l'établissement et du renforcement des relations entre les deux pays. Le Gouvernement de la République démocratique populaire lao s'appliquera à défendre et à respecter scrupuleusement l'esprit et la lettre de ces deux déclarations conjointes. En revanche, nous exigeons du Gouvernement thaïlandais qu'il en fasse de même. Dans l'immédiat, la partie thaïlandaise doit retirer totalement et inconditionnellement ses troupes et son personnel administratif des

trois villages lao, renvoyer dans leurs foyers les villageois emmenés de force en Thaïlande, dédommager les villageois des pertes en vies humaines et en biens matériels qu'ils ont subies et rétablir la situation normale dans ce secteur telle qu'elle était avant le 6 juin 1984.

32. Tout récemment, la délégation thaïlandaise a déclaré devant l'Assemblée générale que "le Gouvernement royal thaïlandais a décidé de retirer la présence militaire thaïlandaise de ces trois villages[2]". C'est une déclaration qui suscite à la fois notre intérêt et notre perplexité. Quelles sont les raisons et les motivations qui ont incité ce gouvernement à prendre une telle décision à cette occasion et en dépit de l'échec des deux séries de négociations à Bangkok ? A ce propos, ma délégation aimerait émettre son point de vue comme suit.

33. Premièrement, la déclaration du retrait des troupes thaïlandaises n'est pas sincère et ne comporte aucune garantie du fait qu'elle n'a pas donné de précision sur l'heure, la date, le mois et l'année du retrait total. Le 3 octobre, un jour après cette déclaration, le porte-parole du Minsitère thaïlandais des affaires étrangères, M. Savanith Khongsiri, a déclaré à l'Associated Press qu'il ne s'agit pas d'un retrait mais d'une rotation". Le 4 octobre, dans une interview accordée à la *Far Eastern Economic Review*, il disait :

> "Pour sauver la face, des fonctionnaires du Ministère thaïlandais des affaires étrangères ont dit que le récent accrochage entre les troupes thaïlandaises et les troupes lao à Uttaradit était dû au fait que l'armée thaïlandaise se basait sur des cartes erronées préparées par l'armée des Etats-Unis en 1978, qui, par erreur, situaient les villages lao du côté thaïlandais de la frontière. D'après ces sources, le Ministère des affaires étrangères aurait lancé un appel à la prudence, mais l'armée a commencé à fortifier les trois villages contestés, convaincue que ceux-ci se trouvent en territoire thaïlandais, acte qui a été considéré comme une provocation par les autorités lao. Bien que l'armée thaïlandaise ait maintenant accepté de reconnaître que les cartes américaines pouvaient être erronées, les responsables disent que beaucoup de prestige est en jeu et que l'armée résiste aux suggestions de se retirer discrètement des positions contestées."

34. Deuxièmement, la Thaïlande a déclaré retirer ses troupes sans toutefois renoncer au maintien de son administration, de ses forces de police, de ses forces paramilitaires et de son personnel administratif dans cette portion de notre territoire.

35. Troisièmement, la déclaration de retrait a passé sous silence la souveraineté du Laos sur ces trois villages.

36. Quatrièmement, la déclaration de retrait ne souffle mot sur le retour dans leurs foyers des villageois capturés par les troupes thaïlandaises et sur l'indemnisation des pertes en vies et en biens matériels causées à la population.

37. Il est donc clair que la déclaration de retrait des troupes thaïlandaises ne touche pas le fond du problème, à savoir la reconnaissance de la souveraineté du Laos sur les trois villages et la normalisation de la situation telle qu'elle existait dans cette région avant le 6 juin 1984. Elle vise plutôt, d'une part, à donner le change à l'opinion internationale et thaïlandaise qui est en train de condamner énergiquement les réactionnaires d'extrême droite de la Thaïlande pour leur agression contre une portion du territoire lao et, d'autre part, à gagner la confiance de la communauté internationale quant au désir de paix thaïlandais afin d'obtenir son soutien à la condidature de la Thaïlande au Conseil de sécurité.

38. J'aimerais saisir cette occasion pour lancer un appel urgent au Conseil afin qu'il exhorte la Thaïlande à répondre rapidement aux revendications légitimes ci-dessus citées par la partie lao et à se conformer à la Charte des Nations Unies dans ses relations internationales.

39. Nous estimons que c'est en agissant de la sorte qu'il sera possible de normaliser la situation à la frontière lao-thaïlandaise et les relations entre les deux pays pour répondre aux aspirations et aux intérêts des deux peuples et contribuer au maintien de la paix et de la stabilité en Asie du Sud-Est.

40. Le PRÉSIDENT : L'orateur suivant est le représentant de la Thaïlande. Je lui donne la parole.

41. M. KASEMSRI (Thaïlande) [*interprétation de l'anglais*] : Au nom de ma délégation, permettez-moi de vous présenter, Monsieur le Président, nos sincères félicitations pour votre accession aux hautes fonctions de président du Conseil de sécurité durant ce mois. Le fait que le Conseil ait jugé approprié que vous occupiez ce poste si peu de temps après votre présidence du mois d'août est un hommage rendu à vos qualités bien connues, à votre talent de diplomate et à la haute estime dont jouit votre pays, le Burkina Faso, au sein de la communauté internationale.

42. Je voudrais également adresser mes félicitations à M. Mashingaidze du Zimbabwe, président du Conseil durant le mois de septembre, pour l'aide inestimable qu'il a apportée au Conseil dans sa fonction essentielle : le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

43. Monsieur le Président, ma délégation vous est reconnaissante, ainsi qu'aux membres du Conseil, de lui avoir offert la possibilité de se présenter devant cet organe et d'y exposer sa position sur la question litigieuse des trois villages à proximité de la frontière lao-thaïlandaise.

Notre gratitude n'est en rien diminuée par le fait que, du point de vue de la délégation thaïlandaise, il n'existe point de crise, il ne règne pas de situation particulière et, en fait, il n'y a pas de question méritant de retenir l'attention des représentants réunis dans cette salle et qui ont déjà tellement d'autres sujets de préoccupation.

44. Permettez-moi de saluer, au nom de ma délégation, le Ministre des affaires étrangères du Laos dans notre langue commune : *Sawasdi, Pana-Than.*

45. Le Ministre des affaires étrangères de la République démocratique populaire lao a fait beaucoup de déclarations polémiques récemment pour justifier sa campagne manifestement bien orchestrée et coordonnée sur trois points. Premièrement, il justifie sa campagne en alléguant que la Thaïlande a violé la souveraineté de la République lao, notamment en envoyant des troupes pour occuper les trois villages. Deuxièmement, il allègue que, ce faisant, la Thaïlande a des visées sur l'ensemble de la frontière; dans la déclaration qu'il a faite à l'Assemblée générale[3] pour étayer cet argument, il a parlé de "panthaïsme". Troisièmement, il a fait allusion à la candidature de la Thaïlande à un siège de membre non permanent du Conseil de sécurité, établissant ainsi un lien entre la question des trois villages et ladite candidature.

46. Je voudrais maintenant aborder ces points séparément.

47. En ce qui concerne le premier de ces points, il faut bien comprendre que les trois villages ne couvrent qu'une superficie de 18 à 19 kilomètres carrés et comptent environ 1 100 habitants. Ils sont situés dans une région éloignée, perdue dans les montagnes et entourés d'une végétation luxuriante, comme de petites îles au milieu d'un océan. Cette région a toujours été d'un accès difficile. La population y est très pauvre et mène une existence précaire grâce à ses cultures à flanc de coteau. Elle est d'origine ethnique thaïe-lao, comme la plupart des habitatns de cette vaste partie de l'Asie du Sud-Est continentale. De fait, des gens de cette ethnie sont éparpillés dans le sud de la Chine, dans le nord de la Birmanie, dans le nord-ouest du Viet Nam et, naturellement, au Laos et en Thaïlande. Ils sont unis par des liens linguistiques et des traditions culturelles.

48. Je voudrais à présent dresser la liste des événements qui ont conduit aux incidents récents.

49. Dans ses plans de développement, le Gouvernement thaïlandais accorde toujours une priorité élevée aux projets de construction de routes, non seulement dans le but d'améliorer les communications entre les différentes régions du royaume mais également pour fournir un accès aux régions rurales. Dans notre plan quinquennal actuel, il existe un projet routier reliant les provinces de Nan et d'Uttaradit, dans le nord de la Thaïlande. Les travaux ont débuté il y a environ deux ans et la route qui est prévue passe bien à l'intérieur de la frontière.

50. En mars 1984 — c'est en fait à ce moment-là que les incidents ont eu lieu —, les ingénieurs et les ouvriers ont été harcelés par des soldats lao en armes. A la suite de ces incidents, quelques volontaires légèrement armés ont été envoyés pour monter la garde sur le chantier. Le 15 avril — et ici encore ces événements se sont produits avant la date fatidique du 6 juin mentionnée par le Ministre lao des affaires étrangères —, les troupes lao ont attaqué ces volontaires et des membres de la police frontalière bien à l'intérieur du territoire thaïlandais. Entre le 24 et le 25 mai, un autre accrochage a eu lieu entre les troupes lao et les gardes thaïlandais en territoire thaïlandais, à 4 kilomètres de la frontière. Le 28 mai, le Gouvernement royal thaïlandais a envoyé une note au Gouvernement de la République démocratique populaire lao demandant l'ouverture d'une enquête sur les incidents en question et des consultations immédiates entre les deux parties au niveau local.

51. A ce stade, il me faut expliquer qu'il existe depuis longtemps un mécanisme entre la Thaïlande et le Laos qui permet des consultations en vue du règlement des problèmes de ce genre. Outre les contacts diplomatiques habituels, un comité frontalier mixte a été créé dans le but exprès de résoudre les différends de cette nature au niveau gouvernemental et au niveau local. Les gouverneurs et les fonctionnaires des provinces, de part et d'autre, tiennent également des réunions périodiques afin de cimenter les liens techniques et culturels. En plus des liens commerciaux, plusieurs projets d'assistance économique au Laos sont exécutés avec la contribution de la Thaïlande, y compris l'accord sur l'achat d'électricité produite par le barrage de Nam Ngum, qui représente une source de devises considérable pour le Laos. Ce dernier accord est le fruit de la coopération entre les Etats riverains du bassin inférieur du Mékong pour mettre l'énergie de ce fleuve puissant au service du développement économique.

52. La réaction du Laos à la note de la Thaïlande du 28 mai a été que Vietiane n'avait donné aucune instruction pour entamer de telles consultations. Entre-temps, une étude des cartes disponibles donnait aux autorités thaïlandaises de bonnes raisons de croire que les trois villages se trouvaient bien, soit en totalité, soit en partie, à l'intérieur du territoire thaïlandais. Mais déjà les Lao se livraient à des actes constants de harcèlement et d'intimidation, au point que la construction de la route fut interrompue. Les 6 et 7 juin, des troupes thaïlandaises régulières ont été envoyées sur place pour garantir la protection et la sécurité des ouvriers et assurer la continuation du projet. Au cours de cette période, la Thaïlande a cherché à éclaircir la situation par l'intermédiaire de l'ambassade lao à Bangkok et l'ambassade royale de Thaïlande à Vientiane.

53. Le 9 juin, le Gouvernement de la République démocratique populaire lao a lancé une campagne de calomnies injurieuses contre la Thaïlande. En fait, il y a eu des manifestations dans de nombreuses parties du monde — à Paris et dans beaucoup d'autres capitales — à propos de cette question des trois petits villages. Dans le même temps, Hanoï s'est associée à cette campagane de calomnies pour appuyer la partie lao. La Thaïlande s'est abstenue de faire des déclarations publiques qui auraient pu aggraver la situation car elle a toujours été convaincue que la question pourrait se résoudre par des moyens pacifique grâce à la voie diplomatique normale ou au mécanisme bilatéral existant. Toutefois, le Laos a élevé le ton, ce qui a conduit la Thaïlande à donner des éclaircissements sur cette question. Cela a été fait le 21 juin dans une lettre envoyée au Secrétaire général [*S/16641*]. Par la suite, la partie a été invitée au début du mois de juillet à envoyer des représentants à Bangkok pour participer à des pourparlers bilatéraux afin de résoudre le problème de façon pacifique.

54. La première série de pourparlers a eu lieu à Bangkok entre le 21 et le 23 juillet. On pourrait peut-être les qualifier de pourparlers exploratoires et aucun accord ne fut conclu sinon que la prochaine série de pourparlers aurait lieu également à Bangkok. En dépit des dépenses considérables engagées par le Gouvernement royal thaïlandais et de la plainte formulée par le bureau du budget, la Thaïlande a accepté de continuer à être le pays hôte, car c'est notre tradition de ne pas refuser l'hospitalité, surtout envers le peuple lao. Il n'a pas été possible de se mettre d'accord sur les différentes propositions. Toutefois, les deux parties ont annoncé publiquement qu'elles étaient d'accord sur la nécessité d'adhérer au principe de la ligne de partage des eaux sur cette question.

55. Les positions des deux parties à ces pourparlers peuvent se résumer de la façon suivante :

— Premièrement, alors que les deux parties étaient d'accord pour cesser l'affrontement militaire, le Laos a exigé le retrait unilatéral des troupes thaïlandaises. La Thaïlande a proposé de retirer ses troupes si le Laos acceptait de ne pas réintroduire de forces dans la région, en attendant que les deux parties vérifient l'emplacement exact de la ligne de partage des eaux. Le Laos a rejeté la proposition de la Thaïlande.

— Deuxièmement, la Thaïlande a proposé de créer une équipe mixte de techniciens afin de vérifier la ligne frontalière et elle a proposé que les deux parties acceptent de se soumettre aux conclusions remises par cette équipe. Le Laos a rejeté cette proposition thaïlandaise.

— Troisièmement, le Laos a exigé que la Thaïlande verse des indemnités pour les dégâts causés aux villageois. La Thaïlande a refusé d'admettre que des dégâts avaient été causés, mais elle a néanmoins proposé que les deux parties acceptent d'évaluer ensemble les dégâts dont auraient pu être victimes les villageois et d'envisager ensemble des mesures d'aide à ces victimes.

— Quatrièmement, le Laos a exigé que la Thaïlande permette aux villageois de retourner dans leurs foyers. La Thaïlande a rassuré le Laos et lui a dit qu'aucun villageois n'avait été emmené ou détenu par les autorités thaïlandaises.

56. Dans une lettre en date du 23 août adressée au Secrétaire général par le représentant de la Thaïlande [*S/16712*], il était en outre précisé qu'après l'impasse des pourparlers la partie thaïlandaise estimait toujours qu'il fallait trouver les moyens de résoudre la question de toute urgence afin de promouvoir les relations fraternelles et amicales entre le Laos et la Thaïlande, en particulier entre les peuples des deux pays.

57. Par conséquent, le Gouvernement royal thaïlandais a envoyé sa propre équipe technique pour entreprendre un relevé topographique de la région afin de déterminer l'emplacement exact de la frontière. Au cas où il y aurait des doutes quant à ses conclusions, la Thaïlande a annoncé qu'elle était prête à faire venir des experts neutres pour procéder à un relevé topographique indépendant sur le terrain et pour vérifier les conclusions thaïlandaises. Par ailleurs, la Thaïlande a lancé un appel au Laos lui demandant de ne pas se livrer à des attaques militaires pendant que l'équipe technique effectuerait sa mission pacifique. Malheureusement, l'appel lancé par la Thaïlande n'a pas été entendu. Au contraire, la partie lao a multiplié les actes de provocation et de harcèlement, empêchant ainsi l'équipe technique thaïlandaise d'accomplir sa tâche.

58. Ces actes de provocation et de harcèlement commis par le Laos ont été communiqués au Secrétaire général et ensuite au Conseil dans les documents publiés sous les cotes S/16719, S/16733, S/16747 et, plus récemment, par ma lettre du 26 septembre [*S/16757*]. Ces incidents ont fait plusieurs victimes du côté thaïlandais, dont six morts, et beaucoup de dégâts matériels.

59. Le 2 octobre, le Ministre des affaires étrangères de Thaïlande a fait la déclaration suivante à l'Assemblé générale :

"En ce qui concerne les incidents qui se sont produits près de la frontière lao-thaïlandaise, mon gouvernement les considère comme des incidents de frontières mineurs qui peuvent malheureusement se produire dans n'importe quelle partie du monde. Ils ne concernent que trois petits villages éloignés qui couvrent une région de 19 kilomètres carrés ayant une population de 1 100 personnes. Le problème s'est posé lorsque des troupes lao ont commencé à harcelé une équipes d'ouvriers thaï-

landais en train de construire une route à quelque distance de ces villages, bien à l'intérieur de nos frontières. L'armée étant intervenue, il est devenu difficile pour l'une comme pour l'autre des parties de céder, de crainte de donner l'avantage à l'autre partie.

"Cette question bilatérale a été compliquée par l'ingérence indue d'un pays tiers qui a saisi l'occasion de détourner l'attention du monde de son occupation militaire du Kampuchea en introduisant un élément étranger sous forme de couplage avec la question kampuchéenne.

"Le Gouvernement royal thaïlandais poursuit depuis longtemps une politique visant à maintenir des relations de bon voisinage avec le Laos. Il ne faut pas que la question de ces trois villages fasse obstacle à l'amélioration des relations entre nos deux peuples, qui parlent la même langue et qui ont des parents de part et d'autre de la frontière. C'est pourquoi, malgré les efforts déployés par l'autre partie pour empêcher de réaliser des progrès sur la voie d'un règlement pacifique, le Gouvernement royal thaïlandais a décidé de retirer la présence militaire thaïlandaise de ces trois villages afin de désamorcer la situation et de parvenir à une solution pacifique du problème[4]."

60. Cette initiative pacifique du Gouvernement royal thaïlandais a abouti au redéploiement des troupes thaïlandaises loin des trois villages. Il va sans dire que sans protection militaire il n'est plus possible au personnel civil thaïlandais de rester dans la région, dans l'éventualité d'actes de harcèlement par les forces lao. Par conséquent, la crise est devenue une non-crise et le premier prétexte cité par le Laos n'est plus valable.

61. Le fond de l'affaire repose sur l'accord fondamental relatif à l'emplacement exact de la ligne frontalière dans cette région éloignée, montagneuse et boisée. Le problème pourrait être qualifié de technique en raison de la nécessité pour l'équipe technique de déterminer où se trouve réellement la ligne de partage des eaux.

62. En ce qui concerne le deuxième point soulevé par le Ministre des affaires étrangères du Laos, à savoir que la Thaïlande a des visées sur toute la longueur de la frontière, je me permets de faire les observations suivantes.

63. Le Gouvernement royal thaïlandais est fermement attaché aux principes et aux buts de la Charte des Nations Unies, ainsi qu'aux règles du droit international et aux normes de conduite généralement acceptées entre Etats.

64. Le traité franco-siamois mentionné par le Laos a été conclu au moment où le Gouvernement siamois n'était pas en mesure de résister à certaines usurpations de l'administration coloniale française en Indochine. Par conséquent, le traité a imposé des désavantages indus à la Thaïlande au profit du Laos, qui était alors sous domination française. En dépit du désir naturel de la Thaïlande de renégocier les dispositions inéquitables du traité, les gouvernements thaïlandais qui se sont succédé se sont efforcés de sauvegarder l'intérêt plus important qui s'attache aux relations de bon voisinage avec le Laos.

65. Je voudrais également souligner que la carte distribuée par la partie lao a été établie par des cartographes français au moment même de l'établissement du traité. L'échelle utilisée dans cette carte est si petite qu'elle ne permet pas de déterminer l'emplacement exact de la ligne frontalière dans ladite région. Toutefois, tant la partie thaïlandaise que la partie lao sont d'accord sur le moyen à utiliser pour délimiter cette partie de la frontière entre la Thaïlande et le Laos. Elles sont d'accord sur le principe de la ligne de partage des eaux conformément au traité.

66. Comte tenu de ce qui précède, les efforts de la Thaïlande tendant à la création d'une équipe mixte de techniciens devraient être appréciés. Etant donné l'éloignement des trois villages, qui sont situés sur un terrain accidenté, leur simple possession ou occupation ne peut en soi être une preuve de droit de propriété.

67. Maintenant que les troupes thaïlandaises ont été redéployées à l'écart des trois villages, grâce à l'initiative constructive du Gouvernement royal thaïlandais et de ses forces armées, aucun obstacle ne devrait s'opposer à ce que le Laos accepte de former, conjointement avec la partie thaïlandaise, une équipe mixte de techniciens. Toutefois, si le Laos décidait maintenant de revenir sur sa position à cet égard, ma délégation envisagerait de demander au Secrétaire général d'envoyer dans la région une mission d'enquête qui bénéficierait de l'aide de techniciens tant lao que thaïlandais pour procéder à une étude sur place.

68. Dans l'intervalle, les deux parties devraient s'abstenir de tout acte qui pourrait favoriser la création d'une crise à partir de la non-crise actuelle. Une telle modération mutuelle devrait s'appliquer également aux débats polémiques et aux attaques réciproques. La question, qui est une question bilatérale, ne devrait pas non plus être soumise à l'interférence de toute tierce partie ni être exploitée par toute tierce partie.

69. Enfin, il n'est pas du tout surprenant que la question des trois villages ait été liée par le Ministre des affaires étrangères du Laos à la candidature de la Thaïlande au Conseil de sécurité, à la fois dans la déclaration qu'il a faite à l'Assemblée générale, dans celle qu'il a prononcée à la réunion des pays non alignés et dans celle que nous avons entendue aujourd'hui. Ce lien constitue peut-être d'ailleurs la clef de voûte de tous les efforts de la partie lao visant à porter tort à la bonne réputation de la Thaï-

lande et à la calomnier. En dépit de tous ces propos acrimonieux, la question des trois villages n'est peut-être pas du tout considérée par le Laos comme une question importante, mais la candidature de la Thaïlande l'est sans aucun doute. Cela expliquerait pourquoi le Ministre des affaires étrangères du Laos n'a pas pris note, dans la déclaration qu'il a faite à l'Assemblée générale, de l'offre de paix que lui a adressée le Ministre des affaires étrangères de Thaïlande. Au lieu de cela, il s'est employé à vitupérer contre la Thaïlande et à la calomnier. Cela expliquerait pourquoi le Laos s'efforce de faire condamner la Thaïlande par les non alignés. Cela expliquerait pourquoi le Laos a demandé la convocation de la présente réunion du Conseil. Cela expliquerait, naturellement, pourquoi ce lien ignoble entre les deux questions a lui-même été établi.

70. De fait, il est apparu clairement à ma délégation qu'à l'origine le plan ourdi dans les profondeurs de la mission lao avait pour but de faire obstacle à la candidature de la Thaïlande. Pour cela, on devait s'assurer que les élections auraient lieu en même temps qu'un débat au Conseil sur les incidents de frontière entre la Thaïlande et le Laos. La stratégie d'ensemble du Laos était d'utiliser les avantages manifestes dont il bénéficie dans le cadre du mouvement des pays alignés pour créer une controverse artificielle et demander ensuite la convocation d'une réunion du Conseil au moment où l'Assemblée générale devait procéder aux élections. Le complot s'est intensifié à mesure que la date des élections approchait. L'offre de paix de la Thaïlande a alors été faite pour désamorcer la tension créée par cette situation. Les conspirateurs se sont ainsi trouvés dans une situation délicate et ont dû demander plus tôt que prévu la convocation d'une réunion du Conseil. Maintenant que les membres du mouvement des pays non alignés ont refusé de s'associer à ce plan, il nous reste à voir quelles seront les nouvelles mesures de cette stratégie d'ensemble bien orchestrée que prendra le Laos pour servir les intérêts d'autres Etats.

71. Je n'ai pas l'intention de m'étendre sur notre candidature. Ce n'est ni le lieu ni le moment, et ma délégation n'est pas celle qui lie les deux questions.

72. Qu'il me soit plutôt permis de résumer la position du Gouvernement royal thaïlandais sur la question des trois villages. Cette position est la suivante :

— Premièrement, la Thaïlande est désireuse de maintenir et d'améliorer ses relations avec le Laos voisin.

— Deuxièmement, la Thaïlande souhaite que le Laos soit un pays indépendant, souverain, neutre et non aligné.

— Troisièmement, la Thaïlande n'a aucune visée sur un seul pouce du territoire lao ni sur un seul ressortissant lao. En fait, la Thaïlande supporte déjà le fardeau que représentent plus de 70 000 réfugiés en provenance du Laos; cela lui rendrait service si le Laos acceptait de les reprendre sans qu'ils courent de risques.

— Quatrièmement, la Thaïlande est consciente de la situation critique dans laquelle se trouvent les pays sans littoral et les pays les moins développés, y compris le Laos.

— Cinquièmement, pour permettre un relâchement de la tension entre nos deux pays, la Thaïlande a ordonné le départ des troupes militaires thaïlandaises des trois villages. Si le Laos décidait de se livrer de nouveau à des actes militaires ou à des harcèlements à l'encontre des travailleurs thaïlandais, toute la responsabilité en incomberait à la partie.

— Sixièmement, chacune des deux parties devrait s'abstenir de toute polémique ou de toute propagande à l'encontre de l'autre et devrait empêcher toute ingérence d'une tierce partie dans l'étude de cette question bilatérale.

— Septièmement, la Thaïlande est disposée à accepter la formation d'une équipe mixte de techniciens ou l'envoi sur les lieux d'une mission d'enquête constituée par le Secrétaire général qui bénéficierait de l'aide de techniciens lao et thaïlandais.

— Huitièmement, la Thaïlande est disposée à accepter les résultats de l'enquête effectuée par l'équipe mixte de techniciens ou par la mission d'enquête à condition que le Laos les accepte aussi.

— Neuvièmement, si les résultats n'étaient pas concluants, la Thaïlande est prête à faire appel à un technicien ou à un groupe de techniciens impartial et indépendant acceptable pour les deux parties.

— Dixièmement, la Thaïlande serait disposée à reprendre les négociations avec le Laos sur la base de ces résultats afin de trouver une solution à la question d'une manière pacifique et constructive.

73. Après avoir écouté les déclarations injurieuses et acrimonieuses de la partie lao, en commençant par celles du Ministre des affaires étrangères du Laos, il n'est guère surprenant que les négociations qui avaient été ouvertes aient été rompues. Il est temps maintenant que la délégation lao écoute les conseils qu'elle donne aux autres et réfléchisse à son propre caractère national, dont les qualités les plus attrayantes sont la dignité et l'amabilité qui lui ont valu tant d'amis.

74. Ma délégation espère sincèrement que, en dépit des problèmes surgis occasionnellement entre deux voisins, les deux pays — la Thaïlande et la République démocratique populaire lao — pourront entretenir à l'avenir des relations pacifiques et constructives ainsi qu'il sied à deux peuples qui ont une langue commune et une culture mul-

tiséculaire. La question des trois villages ne devrait pas être mise sur le même plan que le petit pois de la fable qui a trait à la princesse insomniaque. Elle ne devrait pas non plus devenir un prétexte pour permettre à d'autres de défendre à cette occasion des causes étrangères ni un argument invoqué par d'autres pour diviser les peuples frères du Laos et de la Thaïlande.

75. Monsieur le Président, ma délégation espère également que le Conseil, placé sous votre direction compétente, favorisera la création d'un climat approprié qui permettra le renforcement de son rôle, conformément aux buts, principes et dispositions de la Charte, afin d'aider les parties à trouver une solution à cette question bilatérale, et ce de manière pacifique et juste.

76. Le PRÉSIDENT : Le représentant de la République démocratique populaire lao a demandé à exercer son droit de réponse. Je lui donne la parole.

77. M. SRITHIRATH (République démocratique populaire lao) : Je crois que la déclaration du Ministre des affaires étrangères de Thaïlande sur le retrait des troupes constitue en elle-même la reconnaissance de son agression contre mon pays. Il est inutile d'en dire davantage. Mais ce que je voudrais souligner ici, c'est la question de savoir qui est de mauvaise foi : partie lao ou la partie thaïlandaise ?

78. Les peuples heureux n'ont pas d'histoire, dit-on. Oui, à condition que certains milieux dirigeants d'autres pays ne leur créent pas trop d'histoires et ne considèrent point les relations entre Etats comme une jungle. Aussi c'est en toute sincérité que la délégation de la République démocratique populaire lao regrette voir le problème d'une portion du territoire lao occupée par les troupes thaïlandaises présenté à cette instance. Nous le regrettons non pas parce que le problème ne le mérite pas mais au contraire parce que, après deux séries de négociations entreprises par la délégation gouvernementale lao à Bangkok du 21 juillet au 15 août, rien de positif n'est venu couronner ces efforts prodigués en toute bonne foi.

79. Disposant du titre pertinent de souveraineté et de l'exercice effectif de la souveraineté depuis plusieurs siècles jusqu'au 6 juin 1984, date de l'occupation de cette portion du territoire lao par la Thaïlande, la République démocratique populaire lao a montré sa sincérité et son désir de régler pacifiquement et rapidement le problème en se rendant à Bangkok, capitale de l'armée occupante du territoire lao, pour négocier pendant plus d'un mois avec les représentants d'un pays qui a commis une agression armée et préméditée contre nous.

80. Une telle démarche montre à l'évidence que notre côté a réellement, dans les faits, fait preuve de bonne foi, de sincérité et de volonté de résoudre pacifiquement l'affaire. Rappelons au représentant thaïlandais, qui vient, selon son habitude, de faire des philippines déplacées contre le Laos, les propres paroles du chef de la diplomatie thaïlandaise, qui n'a pu s'empêcher de déclarer à l'issue de la première série de négociations : "La délégation lao mérite des louanges pour ses efforts en vue de résoudre pacifiquement le conflit."

81. Après que la délégation thaïlandaise eut pris l'initiative de proposer de rompre unilatéralement la deuxième série de négociations, le porte-parole de la délégation déclara à l'agence France Presse le 15 août 1984 que "ce différend sur les trois villages ne pouvait être résolu autour d'une table de négociation".

82. Devant une telle affirmation, les hommes de bonne volonté s'interrogeront en toute naïveté : mais où donc la délégation thaïlandaise voudrait-elle résoudre ce différend ? Et le veut-elle d'ailleurs ? Avant d'apporter des éléments de réponse, posons une seconde question, dont la réponse fournira la clef à la première : pourquoi la partie thaïlandaise ose-t-elle ainsi persévérer dans l'erreur au détriment des intérêts légitimes du peuple thaïlandais et du peuple lao ?

83. Pour ceux qui ont suivi les affaires du Sud-Est asiatique, la chronologie des voyages des dirigeants thaïlandais est révélatrice. Deux jours avant que ne se produisent des escarmouches contre la milice locale lao qui défend les trois villages, puis l'occupation de ces localités par la première division de cavalerie thaïlandaise, le commandant en chef de l'armée thaïlandaise, le général Arthit Kamlang-Ek, venait tout juste de rentrer de son voyage à l'étranger, incluant dans son programme une mission d'enquête sur les événements dans le sud de la Chine. Il est à noter aussi que c'est entre les deux séries de négociations lao-thaïlandaises sur l'occupation du territoire lao que le Ministre thaïlandais des affaires étrangères, accompagné du chef de la délégation thaïlandaise à ces négociations, s'est rendu à l'étranger. Chronologie malheureuse pour la Thaïlande et les relations bilatérales lao-thaïlandaises.

84. Mentionnons au passage que les visites de personnalités d'autres pays à Bangkok ont produit les mêmes effets. La cause en est la même : c'est toujours la collusion thaïlandaise avec les expansionnistes contre notre pays.

85. Revenons maintenant aux faits qui montrent que la partie thaïlandaise n'a jamais voulu résoudre le problème des trois villages. Annexionniste et hégémoniste, la Thaïlande a agressé et occupé le territoire lao. Elle s'efforcera de s'y maintenir et de perpétuer son occupation illégale pour planter le premier jalon du panthaïsme renaissant, visant à gober petit à petit le Laos, à faire ce qu'elle n'a pas réussi dans le passé dans son alliance tant avec le fascisme qu'avec l'impérialisme durant l'agression contre le Laos, à remettre ainsi en question une frontière historique tracée de 1904 à 1907, à instaurer l'aventurisme

militariste de la politique étrangère et à allumer de nouveaux foyers de tension et d'instabilité dans la région.

86. La partie thaïlandaise n'a jamais voulu résoudre le problème des trois villages. Il est significatif que, le 26 juillet 1984, date à laquelle le chef de la délégation lao est rentré à Vientiane pour consultation en attendant que la délégation gouvernementale thaïlandaise revienne de sa visite à l'étranger, l'homme fort de Bangkok, le général Arthit Kamlang-Ek, ait réuni tous les hauts responsables des trois armes et de la police au cours d'une discussion ultrasecrète — selon les propos officiels mêmes — au département général de la police. C'est là une chose rarissime en Thaïlande, lorsqu'on sait que l'armée et la police s'entendent comme chien et chat.

87. La teneur de ce conclave n'a été révélée incidemment que le 20 août 1984 par le quotidien *Siam Rath*, dirigé par le parti d'action sociale dont le général Siddhi Savetsila, ministre des affaires étrangères thaïlandais, est vice-président :

> "Selon des sources haut placées, durant cette réunion général Arthit Kamlang-Ek a, au nom de la sécurité nationale, demandé la coopération de la police pour que celle-ci se substitue à l'armée dans l'occupation des trois villages lao en prévision d'un éventuel accord auquel pourraient parvenir les deux parties en ce qui concerne le problème de la souveraineté sur ces localités.
>
> "Le centre opérationnel de la police a proposé d'y envoyer des unités de la police frontalière pour remplacer à tour de rôle les forces militaires sur le terrain. A des fins d'action psychologique, elles devront troquer leur uniforme de couleur verte contre la tenue kaki de la police municipale."

Les unités de la police fontalière, créées à des fins de répression politique et sociale à l'intérieur et de provocation contre les pays voisins, sont connues pour leur cruauté et leurs rapines.

88. Le journal *The Nation*, bien introduit dans les milieux dirigeants de Bangkok, a révélé, le 25 juillet 1984, que les officiels thaïlandais avaient déclaré avec netteté que, malgré un retrait éventuel des troupes thaïlandaises des trois villages, ces derniers continueraient d'être soumis à l'autorité thaïlandaise.

89. Selon le *Bangkok Post* du 25 septembre 1984, le premier contingent d'habitants des trois villages a été amené à Bangkok pour recevoir un entraînement paramilitaire et assurer la relève des troupes thaïlandaises, entraînement paramilitaire corsé de visites tant aux lupanars de Bangkok et de Pattaya que de visites du commandant en chef de l'armée thaïlandaise, le général Arthit Kamlang-Ek lui-même.

90. Cette volonté longuement mûrie de perpétuer l'occupation du territoire lao par la Thaïlande sous une forme ou sous une autre se reflète dans les réflexions à haute voix auxquelles se livrent avec délectation les dirigeants thaïlandais. Publiant une interview du Secrétaire général du Conseil national de sécurité thaïlandais, le journal *Siam Rath* du 30 juillet 1984 informe que

> "Le Secrétaire général du Conseil national de sécurité, le colonel Prasong Soonsiri, a demandé au général Kenom Seng Mitrong, directeur général de la police, de mener une action psychologique au sujet du problème des trois villages. Les cibles de cette opération psychologique doivent être la population du Laos, ceux qui supportent les Lao, les pays non alignés, les habitants des trois villages et le peuple thaïlandais. Cette opération psychologique doit être menée conformément aux directives arrêtées à la réunion du 20 juin 1984 à laquelle ont participé les chefs des trois armes et de la police et des représentants du Ministère des affaires étrangères."

91. Il ne s'agit nullement d'une erreur cartographique ou d'un "incident mineur" mais d'un plan systématique d'agression et d'occupation d'une partie du territoire lao, et ce plan comporte plusieurs volets. Nous avons vu les volets militaires, politiques et internationaux de ce plan, fortement articulés les uns aux autres. L'effeuillage progressif de ces volets par la presse et les dirigeants de Bangkok a fait tomber le dernier pan qui camouflait encore la politique annexionniste et hégémoniste du panthaïsme.

92. Le 5 août 1984, à la veille de la deuxième série de négociations entre la Thaïlande et le Laos, le journal du parti du Ministre des affaires étrangères thaïlandais préconisait l'organisation d'un plébiscite dans les trois villages occupés par l'armée thaïlandaise depuis le 6 juin. Aussi la meilleure des bonnes intentions lao n'a pas fait long feu devant tant d'âpre volonté d'annexionnisme et d'hégémonisme de la part des dirigeants thaïlandais. Pour Bangkok, les problèmes ne sont pas faits pour être résolus mais pour demeurer et s'exacerber à l'avantage du panthaïsme.

93. Mon pays, la République démocratique populaire lao, connu pour sa vocation de paix, d'équité et de justice, a fait et fera tout ce qui est possible, avec les moyens dont il dispose, pour résoudre pacifiquement et rapidement le problème sur la base des principes stipulés dans les deux déclarations conjointes signées en 1979 par les premiers ministres des deux pays. Tout en défendant nos intérêts légitimes en conformité avec les dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies, nous avons tenté de sauver la face et les intérêts de la Thaïlande, ce qui explique les deux séries de négociations menées à Bangkok même

par la délégation gouvernementale lao. En dépit de la rupture unilatérale des négociations proposée par la partie thaïlandaise, nous sommes prêts à reprendre ces négociations à n'importe quel moment et n'importe où. Bien que la position lao soit fondée, mais puisqu'il s'agit de régler un différend avec la Thaïlande, la République démocratique populaire lao sait que la meilleure stratégie de défense demeure encore la diplomatie. En cela, elle ne fait que respecter scrupuleusement les dispositions de la Charte.

94. En ce qui concerne la question soulevée par le représentant de la Thaïlande à propos de la manipulation du Laos par un pays étranger, je voudrais faire la remarque suivante : voici un pays, la Thaïlande, qui a agressé puis occupé le territoire lao et qui accuse maintenant les Lao d'avoir été manipulés en sous-main par le Viet Nam ! C'est amusant, ou plutôt c'est désolant, car cette accusation ne fait que révéler la mentalité soldatesque des dirigeants réactionnaires de l'extrême droite thaïlandaise. Pour rétablir les faits, citons ce passage du journal *Bangkok World* du 25 juin 1984 :

> "Le porte-parole du commandement suprême, le lieutenant général Samphao Sikhacha, a rejeté comme étant une "rumeur"la nouvelle selon laquelle des troupes vietnamiennes seraient rassemblées près des trois villages disputés à la frontière lao-thaïlandaise*."

95. Nous estimons que l'affaire des trois villages est grave car il s'agit d'une agression et d'une occupation du Laos; elle est d'autant plus grave que la Thaïlande cherche à éluder ses propres responsabilités et à fuir la réalité. Ce que le représentant thaïlandais affirme ici n'est que d'aimables paroles de salon car il sait bien que les trois villages appartiennent au Laos. Il sait que son ministre, le général Siddhi Savetsila, a publiquement regretté devant la délégation parlementaire australienne d'avoir été absent de Bangkok lorsque l'affaire a éclaté. Il sait que ces trois villages doivent être rendus au Laos parce qu'ils sont lao et que le journal *Siam Rath* du 24 septembre 1984, journal du parti d'action sociale dont le général Siddhi Savetsila est vice-président, a conclu son éditorial en ces termes : "il est recommandé de "rendre" définitivement les trois villages au Laos." Il sait ce que la *Far Eastern Economic Review* du 4 octobre 1984 a écrit à ce sujet :

> "Pour sauver la face, des fonctionnaires du Ministère thaïlandais des affaires étrangères ont dit que le récent accrochage entre les troupes thaïlandaises et les troupes lao à Uttaradit était dû au fait que l'armée thaïlandaise se basait sur des cartes erronées préparées par l'armée des Etats-Unis en 1978, qui, par erreur, situaient les villages lao du côté thaïlandais de la frontière. D'après ces sources, le Ministère des affaires étrangères aurait lancé un appel à la prudence, mais l'armée a commencé à fortifier les trois villages contestés... Bien que l'armée thaïlandaise ait maintenant accepté de reconnaître que les cartes américaines pouvaient être erronées, les responsables disent que beaucoup de prestige est en jeu et que l'armée résiste aux suggestions de se retirer discrètement des positions contestées*."

96. S'il est humain de commettre des erreurs, il est impardonnable de persévérer dans l'erreur. Mais il ne s'agit point de cela en l'espèce. Les Thaïlandais sont en train de réaliser subrepticement un plan longuement prémédité par une politique annexionniste de panthaïsme. Démasqués dans leur tentative, ils excipent maintenant du problème de la "face", comme le rapporte le journal *The Bangkok Post* du 1er octobre 1984 : "Le général Arthit Kamlang-Ek déclare que le retrait unilatéral des troupes des trois villages fera perdre la face à la Thaïlande." S'agit-il réellement du problème de la "face" ou plus prosaïquement du dépit enragé des tenants de la politique expansionniste du panthaïsme pris en flagrant délit ? Tous ces faits sont accablants pour la Thaïlande. Voilà ce qu'il en est de la question de savoir qui manipule qui.

97. Je vais maintenant passer au troisième volet soulevé par la partie thaïlandaise en ce qui concerne la carte. Je crois que nous devons choisir entre le vrai ou le faux. Nous savons bien que la Thaïlande est la patrie de Sisanonsay, c'est-à-dire du hâbleur professionnel érigé par la Thaïlande en héros national. Mais ce que nous savons moins, c'est jusqu'à quelle limite la partie thaïlandaise poussera cette mentalité malhonnête. Car il s'agit bien de cela en l'espèce, comme on a pu s'en rendre compte à plusieurs reprises à l'occasion de l'occupation du territoire lao. Tricher avec la réalité pour mieux leurrer les autres, c'est-à-dire de rabaisser soi-même et, ce qui est tout à fait déplaisant, rabaisser du même coup les autres. C'est de cela qu'il s'agit. La carte que nous produisons est là; c'est une carte juridiquement pertinente à l'exclusion de toute autre carte en ce qu'elle est le résultat du travail de la commission mixte franco-siamoise de délimitation des frontières. Cette commission mixte est prévue à l'article 3 de la convention du 13 février 1904. Dans l'affaire du temple de Préah Vihéar[1], la Cour internationale de Justice a statué, le 15 juin 1962, sur cette carte établie par la commission de délimitation entre l'Indochine et le Siam dans les termes suivants : "La Cour considère que l'acceptation par les parties de la carte de l'annexe I a incorporé cette carte dans le règlement conventionnel, dont elle est devenue partie intégrante." Pour mieux divulguer cette carte, la Thaïlande, par l'intermédiaire du haut commandement de l'armée de terre, a publié une carte identique le 18 février 1909 en langue siamoise. Toutes les cartes ont été distribuées à l'intention des membres du Conseil.

* Cité en anglais par l'orateur.

* Cité en anglais par l'orateur.

98. Il est étonnant que la Thaïlande, qui a sollicité et obtenu des fonds de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture pour la préservation de Sukhothai et d'autres sites archéologiques en tant que patrimoine de l'unanimité, se soit aventurée dans une fausse querelle des anciens et des modernes et se soit érigée en champion échevelé du modernisme tape-à-l'œil.

99. La Thaïlande soutient que la carte dite thaïlandaise est plus précise de par les technologies utilisées et l'échelle retenue. Que de mensonges intéressés dans cette phrase si courte ! La carte présentée par nous a été qualifiée de française par la Thaïlande pour les besoins de la cause et pour sa disqualification. En fait, ce n'est pas une carte française mais bien une carte dressée par la commission franco-siamoise — nous répétons bien franco-siamoise — de délimitation frontalière entre l'Indochine et le Siam et annexée au traité du 23 mars 1907, clause II. Cette carte de la commission franco-siamoise est la carte pertinente dans l'affaire des trois villages, à l'exclusion de toute autre carte levée unilatéralement, telle cette carte de 1978.

100. Remarquons d'ailleurs que cette carte de 1978, dont la partie thaïlandaise s'enorgueillit, n'est même pas un produit thaïlandais. C'est une carte américaine sur laquelle Bangkok, réputée pour son industrie florissante de contrefaçon, a collé des noms en thaïlandais et qu'elle a photocopiée. Le tour est joué. Il ne saurait en être autrement d'ailleurs puisque 15 jours après l'agression et l'occupation de cette portion du territoire lao par l'armée thaïlandaise le quotidien thaïlandais *The Nation* du 21 juin 1984 révélait que les juristes thaïlandais s'étaient réunis à plusieurs reprises pour essayer de trouver des arguments juridiques prouvant le droit de la Thaïlande sur cette portion du territoire lao.

101. Rendons à César ce qui est à César. Levée par l'armée de terre américaine, la carte de 1978 porte en note de bas de page la mention suivante : "La délimitation des frontières internationales ne doit pas être considérée comme faisant autorité*." Utile précaution car à chacune des nouvelles éditions de cette carte depuis 1962 — en 1965, en 1972, et enfin en 1978 — l'armée américaine a fait varier le tracé frontalier aux environs des trois villages. Cette variation, pour ne pas dire divagation, de l'armée américaine prouve une chose, ou plutôt deux. La première, c'est que les prétendues technologies avancées ne sont pas fiables — c'est l'hypothèse la moins critique; en contrepartie, selon les experts géomètres, dans la méthode de triangulation géodésique utilisée par la commission franco-siamoise de délimitation frontalière entre 1904 et 1907, et avec une carte à l'échelle du 1 200 000, l'erreur, si erreur il y a, serait de 40 à 50 mètres environ, donc négligeable. La deuxième c'est que les services américains procèdent ici à des manipulations cartographiques — ce dont ils sont coutumiers — à des fins de guerre psychologique, ne serait-ce que parce que la plupart des cartes ont été dessinées durant la période de la guerre d'agression impérialiste en Indochine.

102. Je voudrais passer au quatrième volet de la question soulevée par la partie thaïlandaise. Je voudrais expliquer le point de vue de mon gouvernement sur la prétendue équipe technique d'inspection sur place mise sur pied par la Thaïlande en vue de vérifier la véracité du tracé frontalier entre la France et le Siam, tracé qui fut accompli conformément aux accords de 1904 et de 1907 passés entre ces derniers et aux protocoles y relatifs.

103. Depuis la signature de ces accords, aucune des deux parties — la France et ensuite la République démocratique populaire lao d'une part et la Thaïlande d'autre part — n'a contesté la frontière. Au cours de la visite du Premier Ministre thaïlandais, le général d'armée Kriengsak Chomanan, à Vientiane en 1979 et de celle de notre premier ministre, M. Kaysone Phomvihane, à Bangkok la même année, les deux parties n'ont manifesté de doute sur le tracé de la frontière mais ont plutôt réaffirmé la volonté de leurs gouvernements respectifs de faire de la frontière commune entre les deux pays une frontière de paix et d'amitié durable. C'est seulement en 1984, immédiatement après la visite à l'étranger du commandant en chef de l'armée de terre thaïlandaise, le général Arthit Kamlang-Ek, que la question de la région des trois villages a prêté à contestation de la part de la Thaïlande. Durant les deux séries de négociations à Bangkok, la partie thaïlandaise n'a cessé de réclamer la mise sur pied et l'envoi sur place d'une équipe mixte de techniciens. Bien sûr, nous avons refusé cette proposition — peu importe la composition de l'équipe : monopartite, conjointe, tripartite ou autre — étant donné que nous avons déjà présenté à la partie thaïlandaise des témoignages concluants sur la carte destinée par la commission franco-siamoise, sur l'aspect juridique du problème, sur l'administration et sur la population. En un mot, la souveraineté lao sur les trois villages est établie de façon absolue. L'exercice de la compétence territoriale du Laos sur ces trois villages est indiscutable. En revanche, la Thaïlande ne peut exciper d'aucun titre pertinent valable ni d'un quelconque exercice de souveraineté sur ces trois villages, si ce n'est du fait de son occupation résultant de l'agression armée effectuée après le 6 juin 1984.

104. Si nous acceptions la proposition thaïlandaise tendant à inspecter conjointement ou unilatéralement la région, cela équivaudrait pour nous : premièrement, à ne pas reconnaître les accords passés entre la France et le Siam et, partant, à ne pas reconnaître le caractère intangible de la frontière héritée du passé; deuxièmement, à permettre aux réactionnaires thaïlandais et aux expansionnistes de déstabiliser non seulement le Laos mais aussi le Cambodge sous le prétexte de fausses frontières, d'autant plus que les réactionnaires de Bangkok s'affairent à vouloir

* Cité en anglais par l'orateur.

créer une sorte d'Etat tampon entre la Thaïlande et le Kampuchea populaire et, partant, à créer un antécédent dangereux pour la conduite de la politique thaïlandaise vis-à-vis d'autres pays voisins; troisièmement, à renoncer à notre souveraineté sur ces trois villages et à légaliser leur occupation par les troupes thaïlandaises.

105. Le fait que la partie thaïlandaise a envoyé unilatéralement son équipe de techniciens dans la région du territoire lao occupé ne prouve nullement sa volonté de régler pacifiquement le problème mais vise à détourner l'opinion internationale de l'essence du problème, à savoir l'agression thaïlandaise contre le Laos et la souveraineté du Laos sur ces trois villages. Toute inspection unilatérale ne vise qu'à justifier l'appartenance de ces trois villages au territoire thaïlandais.

106. Voilà le comportement de la Thaïlande en la matière. Or, lorsque la frontière est concernée, il s'agit d'un problème crucial qui devrait exiger de la part de la Thaïlande de la circonspection, de la prudence, le sens des relations de bon voisinage, le désir de stabiliser les relations entre les deux pays — qualités que la Thaïlande n'a aucunement manifestées en l'occurrence. Au contraire, elle a agi avec arrogance. Des bornes frontière existent; l'armée thaïlandaise les enlève ou les détruit. L'administration lao qui se succède sur ces territoires depuis des siècles en est chassée par l'armée thaïlandaise. Voilà la vraie manœuvre thaïlandaise et l'attitude du Gouvernement lao à l'égard de la prétendue équipe d'inspection sur place.

107. Je voudrais maintenant passer au dernier volet de mon intervention, qui concerne le retrait des troupes.

108. Ce que veut un pays agressé et occupé, c'est que l'agresseur occupant quitte le pays. Ce que le Laos veut, c'est que les troupes thaïlandaises quittent le territoire lao, que la Thaïlande respecte l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale du Laos. Malheureusement, la situation créée par la Thaïlande est tout autre et aiguille les relations entre les deux pays vers une direction opposée à celle à laquelle aspirent ardemment les peuples thaïlandais et lao.

109. La logique d'une armée agresseur et occupante est de camper, sous une forme ou une autre, sur le terrain enlevé par la force. Déjà, alors que la Thaïlande négociait avec le Laos à Bangkok, elle envisageait et mettait en œuvre différentes mesures pour pérenniser son occupation du territoire lao, remplacer l'armée par des unités de la police territoriale portant l'uniforme de la police municipale, substituer à la présence militaire thaïlandaise des unités paramilitaires déguisées en civils. Comme l'a déclaré à l'Assemblée générale le Ministre thaïlandais des affaires étrangères le 2 octobre : "Le Gouvernement royal thaïlandais a décidé de retirer la présence militaire thaïlandaise de ces trois villages[2]." Que de restrictions mentales et d'arrière-pensées dans cette phrase anodine ! Le ministre thaïlandais a parlé simplement de retirer la présence militaire, mais un silence pudique, lourd de sens, est gardé sur la présence policière, paramilitaire et administrative thaïlandaise dans ces trois villages lao. Voilà la subtilité du langage thaïlandais et la perfidie dans les intentions et dans les actes.

110. Mais jusqu'à présent ce retrait tant proclamé de la présence militaire se fait malheureusement attendre. La Thaïlande en parle beaucoup; ses amis en font autant; mais rien ne se produit. C'est un non-événement. Il s'agit plus d'une campagne de promotion publicitaire et mensongère comme telle que d'une réelle volonté politique. S'il en est autrement, pourquoi le Ministère des affaires étrangères thaïlandais n'en avise-t-il pas l'ambassade lao à Bangkok et pourquoi son ambassade à Vientiane n'a-t-elle pas envisagé des mesures appropriées avec le Ministère lao des affaires étrangères ? Intarissable pour protester de sa bonne foi, de sa sincérité, de son esprit de bon voisinage, de son amour de la paix et du règlement pacifique des différends, la Thaïlande se montre cachottière quant à ses réelles intentions et avare d'actes concrets et conséquents. Il ne peut en être autrement puisque l'annonce n'est qu'une diversion.

111. Deux jours après l'annonce faite à l'Assemblée générale par le Ministre thaïlandais des affaires étrangères — et avec quelle solennité —, le général Thiab Kromsouriyachak, commandant de la troisième région militaire et responsable des opérations actuelles contre les trois villages lao, interrogé par le journal de Bangkok *Matouphoum*, a déclaré n'avoir reçu aucune instruction en ce qui concerne un retrait éventuel des trois villages et ne rien savoir de la déclaration du ministre thaïlandais. Peut-être que New York est trop loin de Bangkok et d'Uttaradit, où réside le général.

112. Non, il ne s'agit pas d'un problème de communication. L'armée thaïlandaise se trouve dans les trois villages depuis le 6 juin, et elle entend tout simplement y demeurer. La forme importe peu, comme nous l'apprend la dépêche de l'agence France Presse de Bangkok en date du 8 octobre :

> "La Thaïlande a commencé à redéployer ses troupes cantonnées dans les trois villages lao occupés... a annoncé un porte-parole du Ministère thaïlandais des affaires étrangères à Bangkok lundi... De sources proches de l'état-major thaïlandais et du Ministère thaïlandais des affaires étrangères, on soulignait toutefois que le redéploiement annoncé lundi ne correspondait pas à un retrait."

Le vocabulaire thaïlandais est plus que riche, on peut le constater; en une semaine on est passé du "retrait" à un "ajustement" et à un "redéploiement".

113. En fait, cette subtilité linguistique n'a pour objectif que de cacher des faits, des faits incontestables sur le terrain. Et que se passe-t-il sur le terrain ? Dans les trois villages, la Thaïlande a acheminé des renforts en hommes et en équipement, enrôlé de force les jeunes pour la conscription, violé l'espace aérien lao avec ses avions de reconnaissance, canonné aveuglément avec des obus de 75, 105 et 155 mm les villages avoisinants, causant ainsi des pertes envies humaines parmi la population et des dégâts matériels. En outre, l'armée thaïlandaise a poursuivi ses opérations de provocation dans d'autres régions frontalières jouxtant le Laos et a amalgamé les troupes thaïlandaises avec les réactionnaires lao en exil pour perpétrer des sabotages dans le sud de la province de Sayaboury. Cette armée a menacé et rançonné la population vivant au bord du Mékong ainsi que les bateaux de commerce.

114. D'après les dernières nouvelles reçues du Laos et confirmées par le journal *The Bangkok Post* paru le 9 octobre, l'armée thaïlandaise a canonné les trois villages lao le vendredi 5 de ce mois, tuant ainsi deux personnes et en blessant cinq; le dimanche 7, c'est-à-dire avant-hier, vers 17 heures, au moins 500 personnes, dont plus d'une centaine de familles, ont été arrêtées et déportées en Thaïlande. Or, selon des statistiques encore incomplètes, une première vague d'arrestations et de déportations a déjà été opérée par la Thaïlande contre les habitants de ces trois villages entre le 1er et le 5 juillet, dont 438 personnes ont été victimes. Avec ces deux chiffres, on peut constater que 938 des 1 240 habitants des trois villages ont été emmenés en Thaïlande. Leurs maisons et leurs potagers ont été brûlés et détruits, leur bétail a été tué ou enlevé et leurs biens ont été confisqués. Ce vandalisme de la soldatesque thaïlandaise rappelle étrangement la politique de dépeuplement des pays voisins poursuivie depuis toujours par la Thaïlande; cette politique a été résumée par l'ordre laconique, donné en 1828 par le roi thaïlandais Rama III à son général en chef Phaya Bodin, de raser complètement le Laos et d'en faire un désert : ''Qu'il n'en reste que de l'eau et de la terre !''

115. Bientôt nous verrons la Thaïlande tendre la sébile pour quêter l'aide internationale au profit des soi-disant réfugiés dans ce pays. Encore une fois, nous allons assister à ce travestissement par la Thaïlande de sa cruauté en une philanthropie combien intéressée. Les dirigeants thaïlandais s'engraissent, s'enrichissent des malheurs de milliers et de milliers de personnes qu'ils ont eux-mêmes provoqués.

116. Que peut faire, que doit faire le Laos dans ces conditions ? Faudrait-il qu'il tende l'autre joue ?

117. La République démocratique poulaire lao a toujours opté pour une politique de règlement pacifique des différends entre les deux pays par la voie de négociations sur la base des principes stipulés dans les deux déclarations conjointes de 1979; néanmoins, elle est aussi résolue à faire usage de son droit de légitime défense pour sauvegarder son indépendance, sa souveraineté et son intégrité territoriale, auquel elle n'a pas eu recours jusqu'à présent.

118. Il ne sera pas superflu de lire l'Article 51 de la Charte des Nations Unies pour rafraîchir la mémoire de ceux qui ont tendance à l'oublier. Je le cite : ''Aucune disposition de la présente Charte ne porte atteinte au droit naturel de légitime défense, individuelle ou collective, dans le cas où un Membre des Nations Unies est l'objet d'une agression armée.''

119. Le PRÉSIDENT : Le représentant de la Thaïlande a demandé à exercer son droit de réponse. Je lui donne la parole.

120. M. KASEMSRI (Thaïlande) [*interprétation de l'anglais*] : Après avoir écouté avec la plus grande attention l'intervention du représentant du Laos, je dirai que sa déclaration peut être divisée en deux parties. La première a trait aux questions techniques concernant la frontière et d'autres questions qu'il serait plus pertinent de soulever au cours de discussions bilatérales entre le Laos et la Thaïlande. La seconde partie a un caractère très polémique, et je dois avouer que le représentant du Laos a dépassé sa quote-part de poison et de polémique. Cela provient peut-être de la fertilité de son imagination ou de sa paranoïa. Quoi qu'il en soit, je pense qu'il a attribué à la Thaïlande plus de subtilité qu'elle ne le mérite, sur le plan linguistique ou autre. Sur le plan linguistique, nous avons la même langue, mais nous n'avons pas le don d'inventer de longs termes tels que ''réactionnaires'', ''cliques militaires'', etc. Cela, nous l'empruntons à nos collègues lao.

121. Ce qui est plus important dans son intervention, c'est qu'il adopte une certaine méthode, à savoir : ''on peut avoir le beurre et l'argent du beurre''. Par exemple, en ce qui concerne notre initiative et notre effort de réconciliation en vue de retirer la présence militaire thaïlandaise des trois villages, il a dit que nous n'avions pas retiré nos troupes ou, même si nous l'avons fait, que nous n'avons pas retiré les fonctionnaires civils administratifs ou les forces paramilitaires légèrement armées. Je ne suis pas un militaire, mais il me semble que dans des circonstances difficiles telles que le harcèlement de la part des soldats lao et compte tenu de la difficulté du terrain, on devrait logiquement retirer d'abord les éléments les plus vulnérables plutôt que de les laisser en arrière, sans protection militaire, les exposant ainsi à devenir des cibles faciles pour les canons lao. Je pense que cela devrait sembler tout à fait logique à la plupart des représentants qui se trouvent dans cette salle.

122. Nous abordons les choses différemment. Nous estimons que lorsqu'il y a des doutes il convient d'aller sur place et vérifier, et cela revient à ce que j'ai appelé l'aspect technique du problème, à savoir où se trouve la ligne de partage des eaux ?

123. Le représentant du Laos a également parlé de deux choses à propos desquelles je me sens obligé d'apporter quelques précisions. Il a commencé par dire que la déclaration faite par mon ministre des affaires étrangères sur le retrait des troupes constitue un aveu d'agression contre le Laos. Si une telle initiative et un tel effort de conciliation doivent être interprétés comme un aveu d'agression, alors l'inverse doit également être vrai, à savoir que toute partie qui poursuit l'affrontement aurait le droit de posséder la terre en question. Où nous mènerait une telle interprétation ? Prenons un exemple concret. En Afrique australe, nous savons que l'Afrique du Sud refuse obstinément de retirer sa présence militaire de la Namibie. Cela signifie-t-il qu'elle a un droit de propriété sur la Namibie ? C'est une position que ma délégation se refuse à accepter. Je pourrais citer d'autres exemples, mais cela prendrait beaucoup trop de temps. Je crois que ce seul exemple illustre bien les subtilités auxquelles se livre le représentant du Laos.

124. Il a également parlé des visites de notre commandant en chef, laissant entendre, bien entendu, que l'action menée contre les trois villages était préméditée. Il se trouve que le commandant en chef avait envisagé de faire ces visites longtemps à l'avance, comme cela se passe dans la plupart des cas. Il reçoit des invitations de tous côtés. En fait, il vient d'être invité par le Gouvernement soviétique à se rendre en Union soviétique. S'il acceptait cette invitation ou d'autres invitations, cela signifierait-il automatiquement qu'il est de connivence avec ses hôtes ? C'est ce genre d'affirmation qui explique les raisons pour lesquelles les négociations antérieures n'ont pas abouti.

125. Le Gouvernement royal thaïlandais, quant à lui, se propose d'entreprendre des négociations constructives, mais nous ne permettrons certainement pas que le lieu où se tiendront ces négociations devienne un théâtre de propagande, car cela ne permettrait pas d'aboutir à des résultats positifs. Bien au contraire, cela ne ferait qu'exacerber la tension; cela ne ferait qu'encourager l'intervention de tierces parties et cela ne permettrait pas de nous rapprocher d'une solution pacifique.

126. Comme je l'ai dit, les questions dont il s'agit relèvent d'incidents frontaliers mineurs, comme il s'en produit dans n'importe quel pays et dans n'importe quelle région du monde. On ne voit pas pourquoi de tels incidents, survenus dans une région si éloignée, devraient être érigés en obstacles à l'amélioration des relations entre deux peuples frères qui parlent la même langue.

127. Le PRÉSIDENT : Le représentant de la République démocratique populaire lao ayant demandé à exercer son droit de réponse, je lui donne la parole.

128. M. SRITHIRATH (République démocratique populaire lao) : Je voudrais dire quelques mots à propos de la dernière intervention du représentant de la Thaïlande. J'aimerais bien que la Thaïlande respecte le principe de l'intangibilité des frontières, que son représentant vient d'évoquer en ce qui concerne l'Afrique du Sud. Il le sait très bien puisque la Thaïlande elle-même se compare à l'Afrique du Sud.

129. Je ne veux pas m'attarder sur cette question, mais j'aimerais plutôt faire une déclaration en guise de conclusion à mon intervention devant le Conseil.

130. Monsieur le Président, il est très agréable pour la délégation de la République démocratique populaire lao de vous exprimer sa profonde reconnaissance pour la manière dont vous avez considéré notre demande en vue d'une réunion urgente du Conseil afin d'examiner la situation à la frontière lao-thaïlandaise créée par l'occupation d'une portion du territoire lao, le 6 juin 1984, par les troupes thaïlandaises. La façon dont vous avez dirigé notre débat, vos actes et vos paroles témoignent de votre amour de la paix et de votre inquiétude devant tout ce qui peut la menacer. Nous voudrions aussi adresser nos sincères remerciements à tous les membres du Conseil qui ont décidé la convocation d'urgence de cette réunion.

131. Etant donné qu'il est plus que problématique que la Thaïlande cesse réellement son occupation d'une portion du territoire lao, nous voudrions demander au Conseil de demeurer saisi de la question jusqu'à ce qu'une fin heureuse vienne couronner l'affaire. Le Conseil ne fera ainsi que rendre service au Gouvernement royal thaïlandais et ne fera qu'aider les peuples lao et thaïlandais, unis par des liens de sang, de culture, de mœurs et coutumes et de religion, à vivre dans l'amitié et le bon voisinage sur la base des déclarations conjointes lao-thaïlandaises de janvier et avril 1979. Tourné résolument vers l'avenir, le Gouvernement de la République démocratique populaire lao fera tout ce qui est en son pouvoir pour parvenir à cette fin.

La séance est levée à 18 h 30.

NOTES

[1] *Affaire du temple de Préah Vihéar (Cambodge c. Thaïlande), Fond, Arrêt du 15 juin 1962 : C.I.J. Recueil 1962*, p. 6.

[2] *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-neuvième session, Séances plénières*, 17e séance, par. 61.

[3] *Ibid.*, 17e séance.

[4] *Ibid.*, 17e séance, par. 59 à 61.

كيفية الحصول على منشورات الامم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الامم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع انحاء العالم . استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب الى : الامم المتحدة ،قسم البيع في نيويورك او في جنيف .

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o dirijase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.

Litho in United Nations, New York 00400 92-60205—August 1994—575